

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 18 décembre 2025, à dix-sept heures à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Serge Bilodeau, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Viviane De Bock, Léopold Bouchard, Robert Lavoie et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absent :

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Prolongement des services de la rue du Quai et du Couvent - Décompte progressif #7
- 4- Période de questions du public
- 5- Levée de la séance

Rés.371225

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.381225

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.391225

3. Prolongement des services de la rue du Quai et du Couvent - Décompte progressif #7

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a mandaté PointCo par résolution pour effectuer les travaux d'infrastructures de la rue du Quai et du Couvent pour une somme estimée à 1 012 199.85 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués en octobre 2025 et son conforme aux attentes de la municipalité;

ATTENDU LA réception de la facture 025-5983 de PointCo Inc., facture s'élevant à 154 397.45 \$+ taxes;

ATTENDU QUE les professionnels au dossier Tetra Tech ont recommandé le paiement #7;

ATTENDU QU'à la suite d'une analyse des différents documents, la municipalité a constaté que ceux-ci étaient conformes et que les travaux répondaient aux attentes initiales;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Léopold Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement du décompte no 7 à PointCo pour les travaux de construction des infrastructures de la rue du Quai et du Couvent au montant de 154 397.45 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4- Période de questions du public

Rés.401225

5- Levée de l'assemblée

À dix-sept-heure vingt-six(17h26) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire Stéphane Simard, d. g., gref.-très.

